

ASSISES NATIONALES DU HANDICAP



GEPSO

GROUPE NATIONAL des ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS SOCIAUX et MÉDICO-SOCIAUX

MA VIE, MES CHOIX : UNE PLACE POUR TOUS

L'autodétermination :

la clé de l'inclusion au service des pratiques professionnelles

13 et 14
décembre
2022



INCLUSION

AUTODÉTERMINATION

à l'espace Athénée Municipal, Place Saint-Christoly, 33000 Bordeaux

ET EN DISTANCIEL



Document mis à jour le 09 novembre 2022

ARGUMENTAIRE

Partir des besoins et attentes des personnes accompagnées n'est pas chose aisée dans un contexte historiquement construit sur des logiques professionnelles. Nous agissons encore beaucoup entre professionnels, et la participation de personnes en situation de handicap au sein du GEPSO doit nous encourager à sortir de nos postures professionnelles installées.

Est-ce une illusion que d'imaginer une relation plus équilibrée qui vienne favoriser l'autodétermination de la personne accompagnée ? Pourquoi ne pas encourager le recentrage sur l'humain que bon nombre de professionnels appellent de leurs vœux ? Car les personnes accompagnées comme les professionnels sont avant tout des personnes chez qui le besoin de l'autre est tout simplement le même.

Dès lors, il ne s'agit pas tant de décrire les logiques des dispositifs ou les catégories de personnes accompagnées (enfants et adultes, quel que soit leur type de handicap) que de nous confronter à ce que ces thématiques viennent questionner dans nos pratiques, nos formations de nos organisations.

Au delà d'une évolution de nos logiques professionnelles, c'est peut-être une véritable opportunité pour nous, de réinventer, au sortir de la crise sanitaire, le sens de nos métiers que tous les acteurs appellent de leurs vœux.

PROBLÉMATIQUE

« En quoi l'autodétermination des personnes en situation de handicap vient-elle bousculer nos pratiques professionnelles et postures institutionnelles ? »



DATES

Mardi 13 décembre et mercredi 14 décembre 2022

PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs(-trices), professionnels(-les) du secteur social et médico-social, personnes accompagnées ou représentants de personnes accompagnées.

AUCUN PRÉREQUIS

Formation à destination des professionnels(-les) et personnes accompagnées.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les orientations des politiques publiques en matière d'auto-détermination et d'inclusion et identifier les enjeux d'appropriation de ces concepts
- Identifier les impacts pratiques de ces enjeux dans le champ du handicap (organisation, pratiques professionnelles, usagers)
- Partager les expériences existantes et promouvoir les innovations et expérimentations

FORMATEURS

Intervenants qualifiés sur la thématique de l'autodétermination et l'inclusion

PÉDAGOGIE

Apports théoriques à partir de supports pédagogiques (PPT), plateforme WOOCCLAP, table-ronde, ateliers participatifs, présentation plénière, séances de questions/réponses, témoignages vidéo...

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Quizz et sondages via WOOCCLAP
- Bilan stagiaires et formateurs à la fin de la formation

DURÉE

2 jours soit 13h de formation

PROGRAMME

MARDI 13 DÉCEMBRE

→ **8h00** : Accueil des participants

→ **8h50 - 9h** : Introduction des journées - **Franck GUICHET**, animateur

→ **9h - 9h45** :

Ouverture : **Geneviève DARRIEUSSECQ**, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées, chargée des Personnes handicapées (sollicitée), **Pierre HURMIC**, Maire de Bordeaux (ou son représentant) et **Julien BLOT**, Président du GEPSO

Points de vue des personnes accompagnées

→ **10h00 - 10h30** :

Qu'est-ce que l'autodétermination et l'inclusion pour les personnes en situation de handicap ? **Marc BLIN**, Maître de Conférences associé à l'INSHEA, ancien directeur de services médico-sociaux et formateur

→ **10h30 - 10h45** : Échanges avec la salle et Quizz WOOCCLAP

PAUSE : 10h45 - 11h

Points de vue des personnes accompagnées

→ **11h 15 - 11h45** :

Quelles politiques en faveur de l'autodétermination et de l'inclusion sont impulsées et quelles déclinaisons en Nouvelle-Aquitaine ? **Anne-Sophie LAVAUD-ROUSSEAU**, Directrice déléguée à l'autonomie et à la santé des populations vulnérables, ARS Nouvelle Aquitaine

→ **11h45 - 12h15** :

Inclusion, autodétermination : quels impacts sur les besoins de l'enfant ?, **Eric DELEMAR**, Défenseur des enfants, adjoint en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant

→ **12h15 - 12h30** :

Échanges avec la salle et Quizz WOOCCLAP - **Franck GUICHET**

PAUSE DÉJEUNER : 12h30 - 14h

→ **14h - 14h10** : Ouverture - **Franck GUICHET**

Points de vue des personnes accompagnées

→ **14h15 - 14h45** : *Autodétermination des Personnes en Situation d'Handicap - expérience au Québec.* **Martin CAOQUETTE**, Professeur au Département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières. (Visio)

→ **14h45 - 15h00** : Échanges avec la salle et Quizz WOOC LAP

→ **15h00 - 16h15** : Ateliers en sous-groupes – partages d'expériences, échanges sur les dispositifs inclusifs ou contribuant à l'autodétermination

ATTENTION : les personnes en distanciel n'auront pas le choix de l'atelier

Atelier 1	Transformation de l'offre : Comment passer d'établissement et service à un dispositif d'accompagnement coordonné ?	Présentation mutualisée entre Institut Alizarine (84) et Plateforme Territoriale d'Inclusion (33)
Atelier 2	Comment un établissement peut participer à l'inclusion des personnes en situation de handicap par l'organisation d'un festival ?	Dispositif d'Accompagnement Médico-social Éducatif (DAME) Les Bois du Seigneur, Association Zest'Cie, la ville de Vernouillet (28)
Atelier 3	Dispositif Formation Accompagnée	Établissement Public National Antoine Kœnigswarter (EPNAK) national
Atelier 4	Un Référent Pair-Accompagnement en ESRP pour renforcer le pouvoir d'agir et la participation des personnes accompagnées	EPNAK Roubaix (59)
Atelier 5	L'autodétermination chez les personnes autistes non communicantes	Association Fondation Bompard, Foyer d'accueil médicalisé (FAM) « Les Horizons » (57)
Atelier 6	Le permis de conduire facteur d'inclusion	Carrefour d'Accompagnement Public Social (CAPS) (54)
Atelier 7	Dispositif ETAPE : la personne actrice de son parcours vers l'inclusion à partir d'une expérience accompagnée en appartement autonome	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), Établissement Public Communal de Niort pour Personnes Handicapées, (EPCNPH) (79)
Atelier 8	Le Dispositif « Trajectoires jeunes » inclusion et autodétermination	Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) les Passementiers, CH Le Vinatier (69)

RETOUR EN PLÉNIÈRE : 16h15 - 16h30

→ **16h30 - 17h00** : Synthèse globale des ateliers participatifs - **Franck GUICHET**

Points de vue des personnes accompagnées

→ **17h15 - 17h30** : Synthèse 1ère journée - **Franck GUICHET**

17h30 : Fin de la 1ère journée

MERCREDI 14 DÉCEMBRE

→ **8h00** : Accueil des participants

→ **8h45 - 8h50** : Introduction - **Franck GUICHET**

→ **8h50 - 9h10** : *La Gironde, territoire 100% inclusif*, **Jean-François EGRON**, Vice-Président du Conseil Départemental de Gironde

Points de vue des personnes accompagnées

→ **9h15 - 9h45** :

La coresponsabilité populationnelle, un défi organisationnel en soutien à l'autodétermination. **Eric PIRIOU**, Directeur de Centre de Preuves de Société Inclusive (CPSI), en co-animation avec **Daniel BOISVERT**, Directeur Général du Centre National d'Expertise en Inclusion Sociale (CNEIS) Canadien et membre expert du CPSI.

→ **9h45 - 10h00** : Échanges avec la salle et Quizz WOOC LAP

PAUSE : 10h00 - 10h15

Points de vue des personnes accompagnées

→ **10h20 à 11h35** : Table Ronde : *L'inclusion sous toutes ses formes au service du pouvoir d'agir*, animée par **Franck GUICHET**

THÉMATIQUES ABORDÉES

- **Inclusion Scolaire** : IME 100% Hors-Murs, EPNAK (89)
- **Inclusion Professionnelle** : Dispositif Emploi Accompagné (DEA), Handamos! (33)
- **Inclusion Loisirs** : Récréamix, Association pour le Développement l'Insertion et l'Accompagnement des Personnes Handicapées (ADIAPH) (33)
- **Inclusion Santé** : Pôle de Promotion et de Prévention en Santé (PPI) (33)
- **Inclusion Logement** : Dispositif Habitat Inclusif, Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer (EPDSAE) (59)



→ **11h35 - 12h00** : Temps d'échanges avec la salle

PAUSE DÉJEUNER 12h - 13h30



→ **13h30 - 13h40** : Ouverture après-midi – **Franck GUICHET**

Points de vue des personnes accompagnées

→ **13h45 - 14h15** : *Experts, acteurs, ensemble... pour une société qui change*, Denis PIVETEAU, Conseiller d'Etat (Visio)

→ **14h15 - 14h30** : Échanges avec la salle et Quizz WOOLAP

→ **14h30 - 15h00** : *Réussir autrement*, **Stéphane MOLLIENS**, médaillé d'or aux Jeux Paralympiques de Tokyo

→ **15h00 - 15h15** : Échanges avec la salle

Points de vue des personnes accompagnées

→ **15h30 - 15h45** : Clôture des Assises - **Franck GUICHET** et **Jeanne CORNAILLE**, Déléguée Nationale GEPSO

TARIFS ET RÈGLEMENT

Adhérent (Présentiel/Distanciel)	360€ net*
Adhérent groupe (Présentiel/Distanciel)	310€ net*
Non-adhérent (Présentiel/Distanciel)	460€ net*
Non-adhérent groupe (Présentiel/Distanciel)	410€ net*
Etudiants (Présentiel/Distanciel)	10€
Personne accompagnée	Gratuit

(*Le prix comprend le repas du déjeuner le midi)

Attention : nombre de places limitées à 475 personnes en présentiel !

Tarif de groupe proposé à partir de 5 participants.

Les inscriptions peuvent se faire jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation, dans la limite des places disponibles.

Toute inscription en ligne vous engage et vaut acceptation sans réserve de nos Conditions Générales de Vente (CGV) téléchargeables sur notre site internet. Une attestation de présence vous sera envoyée à l'issue de la formation.

ANNULATION

- Entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, facturation de 50 % du prix net de la formation
- Moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, facturation égale à 100% du prix net de la formation

La convention de formation est à disposition via le lien d'inscription. Nous vous remercions de la compléter et la retourner signée à l'adresse suivante : **formation@gepso.com**

MODALITÉS DE FACTURATION

À noter : les tarifs sont les mêmes entre présentiel et distanciel. Aucun paiement n'est demandé en ligne.

La facturation s'effectue post-formation. Le GEPSO est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 47211 75 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) et certifié Qualiopi.

Cette formation peut être éligible à un financement par les organismes financeurs de la formation professionnelle, selon les critères de prise en charge de chaque OPCO.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Pour les personnes inscrites en distanciel, un lien d'inscription à ZOOM vous sera envoyé quelques jours avant le démarrage de la formation
- Les personnes en situation de handicap ayant besoin d'un accueil spécifique, sont invitées à nous envoyer leur demande par mail à : **formation@gepso.com** et/ou nous contacter au **06 99 60 93 95**

INSCRIPTION

→ <https://www.billetweb.fr/assises-nationales-du-handicap-gepso>

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES

Mardi 13 décembre 2022 de 8h à 17h15

Mercredi 14 décembre 2022 de 8h à 15h45

LIEU

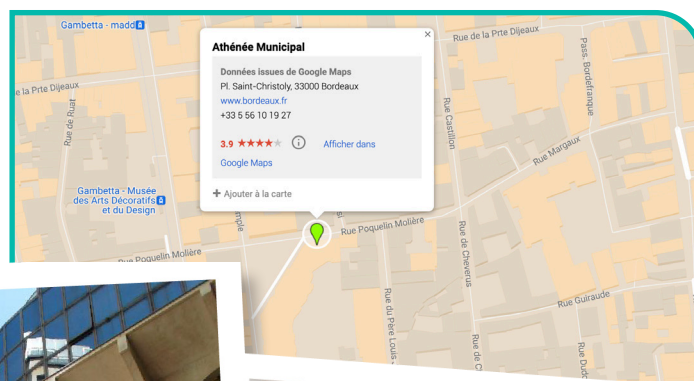
 **Espace Athénée Municipal**, Place Saint-Christoly, 33000 Bordeaux

 Accès Personne à Mobilité Réduite (PMR)

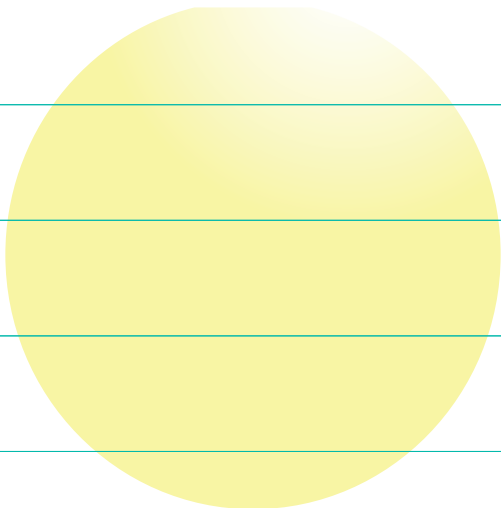
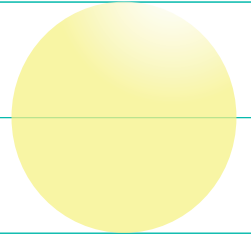
 Parking (souterrain) Saint-Christoly

 Depuis la Gare Saint-Jean : **Tram D** jusqu'à l'arrêt **Porte de Bourgonne**, puis **Tram A** jusqu'à l'arrêt **Hôtel de Ville** (marcher sur 400m ensuite)

 Depuis l'aéroport de Mérignac : Prendre le **Bus 1** jusqu'à l'arrêt **Palais de Justice** (marcher 850m ensuite)



NOTES



AVEC LE SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES





GEPSO

**GROUPE NATIONAL des ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS SOCIAUX et MÉDICO-SOCIAUX**